Envoyé en préfecture le 26/12/2025
Reçu en préfecture le 26/12/2025
Publié le
ID : 056-215600396-20251226-151225_05-DE

Département du Morbihan
Arrondissement de Pontivy

Commune de LA CHAPELLE NEUVE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 décembre 2025

Nombre de membres		
Afférents	Présent	Part au vote
15	8	12

L'an deux mil vingt-cinq, le lundi quinze décembre à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal de la Commune de LA CHAPELLE NEUVE, légalement convoqués, se sont réunis en session ordinaire, dans la salle du Conseil de la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par Madame Le Maire et sous la présidence de Mme Hélène LE GARS, Maire. La séance a été publique.

Vote
Pour : 8
Contre : 4
Abstention : 0

Etaient présents : M.M. les Conseillers Municipaux : Mme BERNARDON-VIOLETTE Géraldine, M. CHAUVEL Bernard, M. GOBE Florent, M. GUILLEMETTE Ludovic, M. HURPEAU Stéphane, Mme LE GARS Hélène, M. LE MEITOUR Hervé et M. TEXIER André.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil – BERNARDON-VIOLETTE Géraldine

Absent(s) excusé(s) ayant donné(s) pouvoir :
Mme BELIN Solenn à Mme LE GARS Hélène
M. GOUËDIC Yann à M. GUILLEMETTE Ludovic
M. MENEZ Lionel à M. LE MEITOUR Hervé
Mme MATEL Véronique à M. HURPEAU Stéphane

Absent(s) Excusé (s) :
M. LAMOUR Sébastien
Mme KAKOL Hélène
Mme BORKOWSKI Marianne

Date de la convocation : 09 décembre 2025.

Date d'affichage : 09 décembre 2025.

****

DELIBERATION N° 151225-05 : REVISION DES TARIFS POUR L'ANNEE 2026 – LOCATION TABLES ET BANCS

5 € la table et les 2 bancs.
4 € la table et 1€ les 2 bancs.

De plus, il est demandé une caution d'un montant forfaitaire de 50 € pour le prêt des tables et bancs, et ce, quelque-soit le nombre de tables et de bancs loués.

La location des tables et bancs est gratuite pour les associations de la Chapelle Neuve.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité de maintenir les tarifs Location tables et bancs tels qu'exposés ci-dessus pour l'année 2026 et rappelle que la location des tables et bancs est gratuite pour les associations de la Chapelle Neuve.

MAIRIE DE LA CHAPELLE NEUVE (Morbihan)

Pour copie certifiée conforme,
Le Maire, Hélène LE GARS